

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DES SICAV
AGIPI REGIONS SOLIDAIRE, AGIPI GRANDES TENDANCES et AXA France SMALL CAP
ET DES PORTEURS DE PARTS DES FCP
AXA EURO VALEURS RESPONSABLES ET AXA France OPPORTUNITES**

Paris – La Défense, le 1^{er} mars 2023.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires/porteurs de parts des OPCs cités en en-tête (ci-après les « Fonds »).

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note des modifications mentionnées dans les prospectus et DIC – PRIIPS de vos Fonds et comme résumées, ci-dessous :

Dénomination	Nature Juridique	Codes ISIN	Modifications
AGIPI Régions Solidaire	SICAV	A-C-FR0013218302 I-C-FR0013218310	<p>a- il est précisé que l'univers investissable est défini notamment par les actions françaises et titres assimilés, négociés sur les marchés réglementés ou non, de petites (y compris les micro-capitalisations) et moyennes capitalisations, de tout secteur économique et d'activité.</p> <p>b-Votre Fonds vise en permanence à surperformer son indicateur de référence (et non pas son univers d'investissement) sur les indicateurs clés de performance extra-financière suivants : le premier lié à l'intensité carbone et le second lié à la consommation d'eau.</p> <p>c- Profil de risques – Intégration des risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement : l'impact probable des risques de durabilité sur les rendements du Fonds devrait être faible (au lieu de moyen).</p>
AGIPI Grandes Tendances	SICAV	FR0010492405	Votre Fonds vise en permanence à surperformer son indicateur de référence (et non pas son univers d'investissement) sur les indicateurs clés de performance extra-financière suivants : le premier lié à l'intensité carbone et le second lié à l'intensité hydrique.
AXA France Small Cap	SICAV	C-FR0000170391 D-FR0000170425	<p>a- L'univers investissable (et non d'investissement) est défini par les actions françaises et titres assimilés, négociés sur les marchés réglementés ou non, de petites et moyennes capitalisations (accessoirement de grandes capitalisations) et de tout secteur économique.</p> <p>b-Votre Fonds vise en permanence à surperformer son indicateur de référence (et non pas son univers d'investissement) c'est-à-dire l'indice CAC Mid & Small Total Return Gross, sur les indicateurs clés de performance extra-financière suivants : le premier lié à l'intensité carbone et le second lié à la consommation d'eau.</p>
AXA Euro Valeurs Responsables	FCP	C-FR0000982761 D-FR0000982779	<p>Définition de l'univers d'investissement : L'univers d'investissement est composé d'une large liste d'actions des pays de la zone Euro cotées sur les marchés réglementés des pays qui font partie de l'indicateur de référence défini par son indicateur de référence, l'indice</p>

				Euro Stoxx Total Return Net. Pour clarification, cet indice est un indice de marché large qui ne prend pas nécessairement en compte, dans sa composition ou sa méthodologie de calcul, disponibles sur le site www.stoxx.com , les caractéristiques ESG promues par l'OPCVM.
AXA Opportunités	France	FCP	C-FR0000447864 D-FR0000991879	<p>a- L'univers investissable (et non d'investissement) est défini par les marchés des actions françaises cotées et titres assimilés, négociés sur les marchés réglementés ou non, de toute capitalisation et de tout secteur économique.</p> <p>b- Le Fonds visé en permanence à surperformer l'indice CAC All – Tradable(*) (et non son univers d'investissement) sur les indicateurs clé de performance extra-financière suivants : le premier lié à l'intensité carbone et le second lié au pourcentage du nombre total des membres du conseil d'administration qui sont des femmes.</p> <p><i>(*) L'indice CAC All – Tradable, établi par Euronext Paris, est composé de toutes sociétés admises à la cotation sur Euronext Paris. Ces valeurs répondent aux exigences du marché de référence et, en particulier, à la condition du minimum de Free Float Velocity. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière flottante de chaque valeur.</i></p>

A compter du 6 mars 2023, les prospectus et les DIC - PRIIPS de vos Fonds tiendront compte de ces amendements qui ne constituent pas une mutation et qui ne requièrent ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com/> à compter de la date de prise d'effet.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

Le Gestionnaire Administratif.